Direction des travaux publics et des transports
Office des eaux et des déchets
Installations de tir
Reiterstrasse 11
3013 Berne

Formulaire Contrôle des big bags durant la manifestation de tir

L'état des big bags dans la ciblerie doit être contrôlé après chaque demi-journée de tir. Le document signé par le président ou la présidente de la société de tir doit être remis spontanément à l'Office des eaux et des déchets au plus tard 30 jours après la manifestation.

Commune	Date de la manifestation	
Nom de la manifestation		
Personne de contact	Numéro de téléphone	
Nombre de big bags et de coups	Nombre de participants	
Le sol contaminé près de l'ancienne butte pare-balles a-t-il été clôturé conformément à la Notice à l'issue de la manifestation ?	☐ Oui ☐ Non	

Responsable	Date	Heure	Résultat du contrôle		Signature
			En ordre	Problèmes Nombre de big bags concernés Mesures prises	

Lieu et date

Signature Présidente/président